

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 05475
Numéro SIREN : 722 063 997
Nom ou dénomination : SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt 123661

COMPTES ANNUELS

Société : SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON

Forme juridique : Société en Nom Collectif

Siège social : 2 rue du Pont-Neuf 75001 Paris

Date de clôture : 31/12/2021



Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	7
1. Faits caractéristiques.....	8
2. Règles et méthodes comptables.....	8
2.1. Immobilisations incorporelles.....	8
2.2. Immobilisations corporelles.....	8
2.3. Stocks.....	9
2.4. Créances.....	9
2.5. Retraites et indemnités de fin de carrière.....	9
2.6. Opérations en devises.....	10
2.7. Couverture du risque de change.....	10
2.8. Comptes consolidés.....	10
3. Changement de méthode.....	10
4. Notes sur le bilan.....	11
4.1. Immobilisations corporelles.....	11
4.2. Stocks et en cours.....	11
4.3. Créances.....	12
4.4. Capital social.....	12
4.5. Affectation du résultat.....	12
4.6. Variation des capitaux propres.....	13
4.7. Provisions pour risques et charges.....	13
4.8. Dettes financières.....	13
4.9. Dettes d'exploitation.....	13
5. Notes sur le compte de résultat.....	15
5.1. Produits d'exploitation.....	15
5.2. Charges d'exploitation.....	15
5.3. Impôt sur les bénéfices.....	16
6. Autres informations.....	16
6.1. Engagements.....	16
6.2. Litiges.....	16
6.3. Effectifs.....	16
6.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.....	17

Bilan actif

BILAN ACTIF (M€)	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires	1,4	1,3	0,1	0,1
Autres immobilisations incorporelles	0,1	-	0,1	0,9
TOTAL Immobilisations incorporelles	1,5	1,3	0,2	1,0
Terrains	7,7	0,8	6,9	5,3
Constructions	125,6	70,0	55,6	43,7
Installations techniques, matériel et outillage industriels	175,7	148,7	27,0	26,0
Autres immobilisations corporelles	20,9	9,1	11,7	8,8
Immobilisations en cours	5,5	-	5,5	0,7
TOTAL Immobilisations corporelles	335,4	228,6	106,8	84,5
Autres participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	0,2	-	0,2	0,2
TOTAL Immobilisations financières	0,2	-	0,2	0,2
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	337,1	229,9	107,2	85,6
Matières premières, approvisionnements	63,5	15,5	48,0	46,2
En cours de production de biens	11,6	-	11,6	12,0
Produits intermédiaires et finis	26,8	4,8	22,0	10,7
Marchandises	0,8	-	0,8	0,1
TOTAL Stocks	102,7	20,3	82,4	69,1
Avances et acomptes versés sur commandes	0,3	-	0,3	0,2
Clients et comptes rattachés	28,0	-	28,0	31,7
Autres créances	73,3	-	73,3	49,0
TOTAL Créances	101,3	-	101,3	80,7
Disponibilités	0,0	-	0,0	0,1
TOTAL Trésorerie	0,0	-	0,0	0,1
Charges constatées d'avance	0,3	-	0,3	0,0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	204,7	20,3	184,4	150,1
Ecart de conversion actif	0,0	-	0,0	0,1
TOTAL ACTIF	541,7	250,2	291,6	235,7

Bilan passif

BILAN PASSIF (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Capital social versé	7,2	7,2
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0,6	0,6
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	0,1	0,1
Autres réserves	0,0	0,0
Report à nouveau	(59,5)	(7,1)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	51,4	(52,4)
Subvention d'investissement	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(0,2)	(51,6)
Provisions pour risques	32,5	23,7
Provisions pour charges	1,6	1,5
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34,1	25,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers	14,2	77,7
TOTAL Dettes financières	14,2	77,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108,5	100,0
Dettes fiscales et sociales	129,9	80,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,9	3,4
Autres dettes	0,1	0,3
TOTAL Dettes d'exploitation	243,4	184,4
TOTAL DETTES	257,7	262,1
Ecart de conversion passif	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	291,6	235,8

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT M€	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 218,3	1,0	1 219,3	826,5
Production vendue de biens	601,2	2,2	603,4	428,8
Production vendue de services	10,6	0,0	10,6	9,4
Chiffres d'affaires nets	1 830,0	3,2	1 833,3	1 264,7
Production stockée			(2,7)	(5,3)
Subventions d'exploitation			-	0,0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			28,4	30,1
Autres produits			4,7	4,1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 863,7	1 293,6
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 082,5	746,9
Variation de stocks (marchandises)			(9,4)	1,3
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			219,0	158,2
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			(0,7)	(4,9)
Autres achats et charges externes			127,6	121,5
Impôts, taxes et versements assimilés			13,2	13,1
Salaires et traitements			177,4	150,3
Charges sociales			88,9	68,9
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		21,6	21,7
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		8,4	18,6
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		13,2	11,5
Autres charges			4,9	4,0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 746,7	1 311,2
RESULTAT D'EXPLOITATION			117,0	(17,5)
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)	-	-
Produits financiers de participations			-	0,1
Autres intérêts et produits assimilés			-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges			0,1	0,0
Différences positives de change			0,1	0,4
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			0,2	0,5
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,0	0,1
Intérêts et charges assimilées			0,1	0,2
Différences négatives de change			0,4	0,1
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)			0,6	0,4
RESULTAT FINANCIER			(0,4)	0,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+II+III+IV+V-VI)			116,6	(17,4)

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (Suite) M€	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,3	0,0
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0,3	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,7	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,4	0,1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1,1	0,1
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(0,8)	(0,0)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	52,2	37,0
Impôts sur les bénéfices	12,1	(2,0)
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 864,1	1 294,2
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 812,7	1 346,6
BENEFICES OU PERTES	51,4	(52,4)

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
Société : SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON

1. Faits caractéristiques

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan dont le total est 291.6 M€ et le résultat est un bénéfice qui s'élève à 51.4 M€.

La société est un sous-traitant de LOUIS VUITTON MALLETIER (« LVM ») pour la fabrication de produits de maroquinerie, de petite maroquinerie et d'accessoires en cuir.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Evènements subséquents

À la date d'établissement du présent rapport, les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice et en particulier la crise sanitaire et la situation Ukraine / Russie ne sont pas de nature à modifier significativement la substance des états financiers tels qu'arrêtés.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société sont établis selon les règles et principes comptables définis par le Plan Comptable Général issu du règlement de l'ANC n°2014-03 du 05 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants
- son coût ou sa valeur peut être évalué(e) avec une fiabilité suffisante.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Elles comprennent les logiciels de découpe acquis qui sont amortis sur une durée de 12 mois.

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.2. Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants
- son coût ou sa valeur peut être évalué(e) avec une fiabilité suffisante.

Les immobilisations en cours correspondent à des investissements en cours de réalisation et ne font l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Constructions	Linéaire	20 à 25 ans
Installations et agencements	Linéaire ou dégressif	10 ans
Matériels et outillages industriels	Linéaire ou dégressif	2 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire ou dégressif	5 à 7 ans
Véhicules	Linéaire	4 à 5 ans
Mobiliers et autres	Linéaire	3 à 10 ans

2.3. Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré, alors que les stocks de composants et de produits semi-finis sont au coût standard. L'écart standard / réel est ajusté en fin de période. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport + douane) à l'exclusion de toute valeur ajoutée interne.

La valorisation des produits intermédiaires, finis et des en-cours comprend le coût des matières et fournitures mises en œuvre, la main d'œuvre de production et les frais généraux incorporables.

En cas d'obsolescence de la matière (arrêts de production) ou de rotation lente (baisse des besoins par rapport au stock constitué) une dépréciation est constituée pour matérialiser le risque dans les comptes.

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Retraites et indemnités de fin de carrière

Notre société a souscrit un contrat auprès d'une compagnie d'assurance pour le paiement des indemnités de fin de carrière dues au personnel en vertu des conventions collectives. La prime relative à ce contrat est passée en charge sur l'exercice.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Pour rappel, jusqu'alors la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition lui permettra d'étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Conformément à l'option laissée par l'article L 123-13 du Code de Commerce, la Société ne provisionne pas dans ses comptes sociaux les engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact de ce changement de méthode sur les engagements hors bilan est présenté au paragraphe 6.1.

2.6. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont comptabilisés de manière symétrique aux gains et pertes non réalisés sur les opérations de couverture associées (voir § 2.7 Couverture du risque de change).

Lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont portés en écarts de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains non réalisés dans une même devise. Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.7. Couverture du risque de change

Les dérivés de couverture du risque de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

- ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes ; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les dettes et créances couvertes par ces instruments,
- les pertes ou gains non réalisés portant sur des instruments affectés à des opérations futures sont maintenus en engagements hors bilan,
- les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les dettes et créances couvertes par ces instruments.

Les gains et pertes de change sont présentés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des opérations couvertes.

Les primes et le report/déport liés aux dérivés sont comptabilisés en résultat financier, lors de la réalisation de l'élément couvert.

2.8. Comptes consolidés

Les comptes annuels de la société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société :

LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE
Au capital de 151 427 201,70 €
22 avenue Montaigne – 75008 Paris
RCS Paris B 775 670 417

3. Changement de méthode

Au cours de l'exercice, hormis le changement de méthode indiqué au paragraphe 2.5 sur les retraites et indemnités de fin de carrière (engagements hors bilan), aucun autre changement de méthode n'est intervenu.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (M€)	31/12/2020	Acquisitions	Mise au rebut	Cessions	Transferts	31/12/2021
VALEURS BRUTES						
Terrains	6,1	0,8	0,0	-	0,9	7,7
Constructions	110,4	16,9	2,0	-	0,3	125,6
Matériels et outillages	164,4	15,1	2,2	1,6	0,2	175,7
Autres immobilisations corporelles	15,7	5,2	0,2	-	0,2	20,9
Immobilisations corporelles en cours	0,7	5,5	-	-	(0,6)	5,5
TOTAL	297,1	43,5	4,4	1,6	0,9	335,4

Les principales acquisitions concernent les nouveaux ateliers et l'achat de matériels et outillages pour les différents sites de production.

Les mises au rebut sont principalement liées à l'obsolescence du matériel et outillages industriels.

Les cessions sont le résultat du renouvellement du matériel industriel.

Immobilisations corporelles (M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
AMORTISSEMENTS				
Terrains	0,7	0,1	0,0	0,8
Constructions	66,7	5,1	1,7	70,0
Matériels et outillages	138,4	14,0	3,7	148,7
Autres immobilisations corporelles	6,9	2,4	0,2	9,1
TOTAL	212,7	21,6	5,7	228,6

4.2. Stocks et en cours

Stocks (M€)	31/12/2020	31/12/2021
VALEURS BRUTES		
Matières premières, approvisionnements	66,4	63,5
En cours de production	12,0	11,6
Produits intermédiaires et finis	16,7	26,8
Marchandises	0,1	0,8
TOTAL	95,3	102,7

Les stocks de matières premières sont principalement constitués de cuirs, toiles et textiles, pièces métalliques et autres (emballages, consommables, renforts ...).

Stocks (M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
DEPRECIATIONS				
Matières premières, approvisionnements	20,2	6,3	10,9	15,5
Produits intermédiaires et finis	6,0	2,1	3,3	4,8
TOTAL	26,2	8,4	14,3	20,3

4.3. Créances

Les créances clients sont pour l'essentiel avec la société Louis Vuitton Malletier et sont à échéance moins d'un an.

Créances clients (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Clients Groupe	25,0	27,7
Clients Hors Groupe	2,8	3,0
Clients - factures à établir	0,2	1,0
Clients douteux	-	0,6
Dépréciations clients	-	(0,5)
TOTAL	28,0	31,7

Le poste "autres créances" s'analyse comme suit :

Autres créances (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Etat, TVA et crédits de taxes	58,0	38,0
Groupe et associés	5,0	5,1
Organismes sociaux	4,0	3,9
Divers	0,1	0,2
Débiteurs divers	6,2	1,9
TOTAL	73,3	49,0

Toutes les "Autres créances" sont inférieures à un an hormis le poste "Avances trésorerie aux fournisseurs pour projets spécifiques" pour lesquelles les créances sont à plus d'un an.

4.4. Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société des Ateliers Louis Vuitton, qui s'élève à 7 221 960 €, se compose de 481 464 parts de 15 € détenues :

- à 99,97% par la société Louis Vuitton Malletier et
- à 0,03% par la Société des Magasins Louis Vuitton France.

4.5. Affectation du résultat

À la suite de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, le résultat 2020 a été affecté selon la répartition suivante :

Affectation du résultat de l'exercice précédent (M€)	31/12/2021
Report à nouveau avant affectation	(7,1)
Résultat de l'exercice précédent	(52,4)
TOTAL ORIGINES	(59,5)
Dividendes	-
Report à nouveau	(59,5)
TOTAL AFFECTATIONS	(59,5)

4.6. Variation des capitaux propres

Capitaux propres (M€)	31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat N	31/12/2021
Capital social	7,2				7,2
Primes d'émission	0,6				0,6
Réserves réglementées	0,1				0,1
Autres réserves	0,0				0,0
Report à nouveau	(7,1)	(52,4)	-		(59,5)
Résultat de l'exercice	(52,4)	52,4		51,4	51,4
TOTAL	(51,6)	-	-	51,4	(0,2)

4.7. Provisions pour risques et charges

PRC (M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour risques commerciaux	22,2	11,8	4,1	30,0
Provisions médaille du travail	1,5	0,3	0,2	1,6
Autres provisions pour risques et charges	1,0	1,0	-	2,0
Provision litige personnel	0,4	0,1	-	0,5
TOTAL	25,1	13,2	4,3	34,1

La Société des Ateliers Louis Vuitton supporte la dépréciation des stocks de la filiale Louis Vuitton International.

4.8. Dettes financières

Les dettes financières correspondent aux comptes courants souscrits auprès de la société du groupe LVMH assurant la gestion centralisée de trésorerie pour 14.2 M€. Les comptes courants sont classés à moins d'un an en raison de leur exigibilité au jour le jour, ils s'inscrivent toutefois dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie d'une durée indéterminée.

4.9. Dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108,5	100,0
Dettes fiscales et sociales	129,9	80,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,9	3,4
Autres dettes	0,1	0,3
TOTAL	243,4	184,4

Les dettes fournisseurs se décomposent ainsi :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (M€)	31/12/2021	31/12/2020
FNP Hors Groupe	29,4	10,4
Fournisseurs Hors groupe	53,8	29,0
Fournisseurs Groupe	15,5	19,2
FNP Groupe	9,8	41,5
TOTAL	108,5	100,0

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales se décomposent ainsi :

Dettes fiscales et sociales (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sur participation	52,4	36,8
Organismes sociaux	26,3	18,9
Provision CP et charges sur CP	18,2	17,0
Provision pour intéressement	16,5	2,9
Autres charges de personnel	11,2	3,4
Etat charges à payer	5,3	1,8
TOTAL	129,9	80,8

Les dettes sur immobilisations se décomposent en 4.07 M€ de FNP et 0,8 M€ de dettes fournisseurs. Ces dettes ont une échéance à moins d'un an.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Produits d'exploitation

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée avec la société mère Louis Vuitton Malletier.

La société a poursuivi tout au long de l'année 2021 la dynamique de croissance amorcée dans les derniers mois de l'année 2020 et rendue possible grâce à de nombreux recrutements, des investissements soutenus et un renforcement des structures.

La ventilation par nature et destination du chiffre d'affaires qui signe une augmentation de 45% est la suivante :

Chiffre d'affaires (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Répartition par secteur d'activité		
Ventes de marchandises	1 219,3	826,5
Production vendue de biens	603,4	428,8
Production vendue de services	10,6	9,4
TOTAL	1 833,3	1 264,7
Répartition par marché géographique		
CA nets France	1 830,0	1 260,5
CA nets Export	3,2	4,2
TOTAL	1 833,3	1 264,7

Les autres produits d'exploitation atteignent 30,4 M€ (vs 28.9 M€ au 31 décembre 2020) et correspondent principalement :

- à une reprise de dépréciation des stocks (14,3 M€)
- à une reprise de provision pour risque industriel (4,3 M€)
- aux indemnités de fin de contrats Fournisseurs lointains (4.3 M€)
- aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale et de la Caisse de Prévoyance (4,9 M€)
- aux indemnités retraites à recevoir (3,1 M€)
- aux aides à l'emploi (1.3 M€)

5.2. Charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 1 746,7 M€ (vs 1 311,2 M€) en baisse de 33% en ligne avec le chiffre d'affaires. Il se compose essentiellement :

- des achats de marchandises pour 1 082,5 M€ en hausse de 45%
- des achats de matières et autres approvisionnements pour 219 M€ en hausse de 38%
- des salaires et traitements pour 177 M€ en hausse de 18%, cela s'explique notamment par la hausse des effectifs (voir § 6.3 Effectifs)

5.3. Impôt sur les bénéfices

Impôts (M€)	31/12/2021
Résultat courant avant impôts	116,6
Résultat exceptionnel	(0,8)
Résultat avant impôt	115,8
IS 33,3%	-
IS 27,5 %	12,6
CSB 3,3%	0,4
Crédits d'impôt	(0,8)
Participation des salariés aux résultats	52,2
Résultat après impôt	51,4

La société est intégrée fiscalement au groupe LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton. Conformément à la convention d'intégration, la charge d'impôt supportée par la société correspond à l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'était pas membre du groupe.

6. Autres informations

6.1. Engagements

- **Indemnités de fin de carrière**

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée par MERCER intégrant notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés.

La société procède périodiquement à la mise à jour des hypothèses et participe financièrement à un fonds dédié géré par la société Cardiff par versements réguliers. Ce fonds est abondé par les sociétés LVM, SLVS, SALV, LAJLV et SMLVF.

• Dette actuarielle avec niveau futur de salaires	44 855 K€
• Valeur vénale des placements	18 357 K€
• Engagement résiduel hors bilan	26 498 K€

Le calcul, avec les hypothèses 2020, aurait conduit à un montant d'engagement de 60 089 K€.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

• Taux actualisation	0,70%
• Taux d'inflation	1,75%
• Progression future des salaires	2,75%

6.2. Litiges

La société n'a pas de litiges significatifs en cours pouvant avoir un impact sur les comptes au 31 décembre 2021 qui ne soient provisionnés.

6.3. Effectifs

L'effectif moyen de l'exercice est de 4 703 personnes contre 4 278 personnes en 2020.

6.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations de l'exercice allouées aux dirigeants sociaux ne sont pas indiquées car cela conduirait à manquer à l'obligation de discrétion concernant des éléments individuels de rémunération.

Aucun jeton de présence n'a été alloué au cours de l'exercice.

SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON

Société en Nom Collectif au capital de 7 221 960 euros
Siège social : 2 rue du Pont Neuf - 75001 Paris
722 063 997 RCS PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2022**

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition de la Gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 51 434 819,66 € au compte « Report à nouveau ».

Le compte « Report à nouveau » qui présente un solde de (59 544 597,92) € passera à un solde de (8 109 778,26) € après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre de parts	Dividende distribué par part	Abattement par part (pour les associés personnes physiques)	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2020	481 464	-	-	-	-
2019	481 464	-	-	-	-
2018	481 464	7,60 €	-	-	3 659 126 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA GERANCE





Société des Ateliers Louis Vuitton

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Société des Ateliers Louis Vuitton

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la Société des Ateliers Louis Vuitton,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Ateliers Louis Vuitton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.5 Retraites et indemnités de fin de carrière » de l'annexe aux comptes annuels, exposant la nouvelle méthode adoptée par la société relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (engagements hors bilan de la société), en application de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.



S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Gilles Cohen

COMPTES ANNUELS

Société : SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON

Forme juridique : Société en Nom Collectif

Siège social : 2 rue du Pont-Neuf 75001 Paris

Date de clôture : 31/12/2021

Bilan actif

BILAN ACTIF (M€)	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires	1,4	1,3	0,1	0,1
Autres immobilisations incorporelles	0,1	-	0,1	0,9
TOTAL Immobilisations incorporelles	1,5	1,3	0,2	1,0
Terrains	7,7	0,8	6,9	5,3
Constructions	125,6	70,0	55,6	43,7
Installations techniques, matériel et outillage industriels	175,7	148,7	27,0	26,0
Autres immobilisations corporelles	20,9	9,1	11,7	8,8
Immobilisations en cours	5,5	-	5,5	0,7
TOTAL Immobilisations corporelles	335,4	228,6	106,8	84,5
Autres participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	0,2	-	0,2	0,2
TOTAL Immobilisations financières	0,2	-	0,2	0,2
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	337,1	229,9	107,2	85,6
Matières premières, approvisionnements	63,5	15,5	48,0	46,2
En cours de production de biens	11,6	-	11,6	12,0
Produits intermédiaires et finis	26,8	4,8	22,0	10,7
Marchandises	0,8	-	0,8	0,1
TOTAL Stocks	102,7	20,3	82,4	69,1
Avances et acomptes versés sur commandes	0,3	-	0,3	0,2
Clients et comptes rattachés	28,0	-	28,0	31,7
Autres créances	73,3	-	73,3	49,0
TOTAL Créances	101,3	-	101,3	80,7
Disponibilités	0,0	-	0,0	0,1
TOTAL Trésorerie	0,0	-	0,0	0,1
Charges constatées d'avance	0,3	-	0,3	0,0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	204,7	20,3	184,4	150,1
Ecarts de conversion actif	0,0	-	0,0	0,1
TOTAL ACTIF	541,7	250,2	291,6	235,7

Bilan passif

BILAN PASSIF (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Capital social versé	7,2	7,2
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0,6	0,6
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	0,1	0,1
Autres réserves	0,0	0,0
Report à nouveau	(59,5)	(7,1)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	51,4	(52,4)
Subvention d'investissement	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(0,2)	(51,6)
Provisions pour risques	32,5	23,7
Provisions pour charges	1,6	1,5
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34,1	25,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers	14,2	77,7
TOTAL Dettes financières	14,2	77,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108,5	100,0
Dettes fiscales et sociales	129,9	80,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,9	3,4
Autres dettes	0,1	0,3
TOTAL Dettes d'exploitation	243,4	184,4
TOTAL DETTES	257,7	262,1
Ecarts de conversion passif	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	291,6	235,8

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT M€	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 218,3	1,0	1 219,3	826,5
Production vendue de biens	601,2	2,2	603,4	428,8
Production vendue de services	10,6	0,0	10,6	9,4
Chiffres d'affaires nets	1 830,0	3,2	1 833,3	1 264,7
Production stockée			(2,7)	(5,3)
Subventions d'exploitation			-	0,0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			28,4	30,1
Autres produits			4,7	4,1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 863,7	1 293,6
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 082,5	746,9
Variation de stocks (marchandises)			(9,4)	1,3
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			219,0	158,2
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			(0,7)	(4,9)
Autres achats et charges externes			127,6	121,5
Impôts, taxes et versements assimilés			13,2	13,1
Salaires et traitements			177,4	150,3
Charges sociales			88,9	68,9
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		21,6	21,7
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		8,4	18,6
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		13,2	11,5
Autres charges			4,9	4,0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 746,7	1 311,2
RESULTAT D'EXPLOITATION			117,0	(17,5)
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)	-	-
Produits financiers de participations			-	0,1
Autres intérêts et produits assimilés			-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges			0,1	0,0
Différences positives de change			0,1	0,4
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			0,2	0,5
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,0	0,1
Intérêts et charges assimilées			0,1	0,2
Différences négatives de change			0,4	0,1
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)			0,6	0,4
RESULTAT FINANCIER			(0,4)	0,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+II+III-IV+V-VI)			116,6	(17,4)

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (Suite) M€	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,3	0,0
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0,3	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,7	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,4	0,1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1,1	0,1
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(0,8)	(0,0)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	52,2	37,0
Impôts sur les bénéfices	12,1	(2,0)
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 864,1	1 294,2
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 812,7	1 346,6
BENEFICES OU PERTES	51,4	(52,4)

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
Société : SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON

1. Faits caractéristiques

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan dont le total est 291.6 M€ et le résultat est un bénéfice qui s'élève à 51.4 M€.

La société est un sous-traitant de LOUIS VUITTON MALLETIER (« LVM ») pour la fabrication de produits de maroquinerie, de petite maroquinerie et d'accessoires en cuir.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Evènements subséquents

À la date d'établissement du présent rapport, les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice et en particulier la crise sanitaire et la situation Ukraine / Russie ne sont pas de nature à modifier significativement la substance des états financiers tels qu'arrêtés.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société sont établis selon les règles et principes comptables définis par le Plan Comptable Général issu du règlement de l'ANC n°2014-03 du 05 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants
- son coût ou sa valeur peut être évalué(e) avec une fiabilité suffisante.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Elles comprennent les logiciels de découpe acquis qui sont amortis sur une durée de 12 mois.

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.2. Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants
- son coût ou sa valeur peut être évalué(e) avec une fiabilité suffisante.

Les immobilisations en cours correspondent à des investissements en cours de réalisation et ne font l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Constructions	Linéaire	20 à 25 ans
Installations et agencements	Linéaire ou dégressif	10 ans
Matériels et outillages industriels	Linéaire ou dégressif	2 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire ou dégressif	5 à 7 ans
Véhicules	Linéaire	4 à 5 ans
Mobiliers et autres	Linéaire	3 à 10 ans

2.3. Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré, alors que les stocks de composants et de produits semi-finis sont au coût standard. L'écart standard / réel est ajusté en fin de période. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport + douane) à l'exclusion de toute valeur ajoutée interne.

La valorisation des produits intermédiaires, finis et des en-cours comprend le coût des matières et fournitures mises en œuvre, la main d'œuvre de production et les frais généraux incorporables.

En cas d'obsolescence de la matière (arrêts de production) ou de rotation lente (baisse des besoins par rapport au stock constitué) une dépréciation est constituée pour matérialiser le risque dans les comptes.

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Retraites et indemnités de fin de carrière

Notre société a souscrit un contrat auprès d'une compagnie d'assurance pour le paiement des indemnités de fin de carrière dues au personnel en vertu des conventions collectives. La prime relative à ce contrat est passée en charge sur l'exercice.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Pour rappel, jusqu'alors la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition lui permettra d'étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Conformément à l'option laissée par l'article L 123-13 du Code de Commerce, la Société ne provisionne pas dans ses comptes sociaux les engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact de ce changement de méthode sur les engagements hors bilan est présenté au paragraphe 6.1.

2.6. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont comptabilisés de manière symétrique aux gains et pertes non réalisés sur les opérations de couverture associées (voir § 2.7 Couverture du risque de change).

Lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont portés en écarts de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains non réalisés dans une même devise. Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.7. Couverture du risque de change

Les dérivés de couverture du risque de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

- ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes ; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les dettes et créances couvertes par ces instruments,
- les pertes ou gains non réalisés portant sur des instruments affectés à des opérations futures sont maintenus en engagements hors bilan,
- les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les dettes et créances couvertes par ces instruments.

Les gains et pertes de change sont présentés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des opérations couvertes.

Les primes et le report/déport liés aux dérivés sont comptabilisés en résultat financier, lors de la réalisation de l'élément couvert.

2.8. Comptes consolidés

Les comptes annuels de la société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société :

LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE
Au capital de 151 427 201,70 €
22 avenue Montaigne – 75008 Paris
RCS Paris B 775 670 417

3. Changement de méthode

Au cours de l'exercice, hormis le changement de méthode indiqué au paragraphe 2.5 sur les retraites et indemnités de fin de carrière (engagements hors bilan), aucun autre changement de méthode n'est intervenu.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (M€)	31/12/2020	Acquisitions	Mise au rebut	Cessions	Transferts	31/12/2021
VALEURS BRUTES						
Terrains	6,1	0,8	0,0	-	0,9	7,7
Constructions	110,4	16,9	2,0	-	0,3	125,6
Matériels et outillages	164,4	15,1	2,2	1,6	0,2	175,7
Autres immobilisations corporelles	15,7	5,2	0,2	-	0,2	20,9
Immobilisations corporelles en cours	0,7	5,5	-	-	(0,6)	5,5
TOTAL	297,1	43,5	4,4	1,6	0,9	335,4

Les principales acquisitions concernent les nouveaux ateliers et l'achat de matériels et outillages pour les différents sites de production.

Les mises au rebut sont principalement liées à l'obsolescence du matériel et outillages industriels.

Les cessions sont le résultat du renouvellement du matériel industriel.

Immobilisations corporelles (M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
AMORTISSEMENTS				
Terrains	0,7	0,1	0,0	0,8
Constructions	66,7	5,1	1,7	70,0
Matériels et outillages	138,4	14,0	3,7	148,7
Autres immobilisations corporelles	6,9	2,4	0,2	9,1
TOTAL	212,7	21,6	5,7	228,6

4.2. Stocks et en cours

Stocks (M€)	31/12/2020	31/12/2021
VALEURS BRUTES		
Matières premières, approvisionnements	66,4	63,5
En cours de production	12,0	11,6
Produits intermédiaires et finis	16,7	26,8
Marchandises	0,1	0,8
TOTAL	95,3	102,7

Les stocks de matières premières sont principalement constitués de cuirs, toiles et textiles, pièces métalliques et autres (emballages, consommables, renforts ...).

Stocks (M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
DEPRECIATIONS				
Matières premières, approvisionnements	20,2	6,3	10,9	15,5
Produits intermédiaires et finis	6,0	2,1	3,3	4,8
TOTAL	26,2	8,4	14,3	20,3

4.3. Créances

Les créances clients sont pour l'essentiel avec la société Louis Vuitton Malletier et sont à échéance moins d'un an.

Créances clients (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Clients Groupe	25,0	27,7
Clients Hors Groupe	2,8	3,0
Clients - factures à établir	0,2	1,0
Clients douteux	-	0,6
Dépréciations clients	-	(0,5)
TOTAL	28,0	31,7

Le poste "autres créances" s'analyse comme suit :

Autres créances (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Etat, TVA et crédits de taxes	58,0	38,0
Groupe et associés	5,0	5,1
Organismes sociaux	4,0	3,9
Divers	0,1	0,2
Débiteurs divers	6,2	1,9
TOTAL	73,3	49,0

Toutes les "Autres créances" sont inférieures à un an hormis le poste "Avances trésorerie aux fournisseurs pour projets spécifiques" pour lesquelles les créances sont à plus d'un an.

4.4. Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société des Ateliers Louis Vuitton, qui s'élève à 7 221 960 €, se compose de 481 464 parts de 15 € détenues :

- à 99,97% par la société Louis Vuitton Malletier et
- à 0,03% par la Société des Magasins Louis Vuitton France.

4.5. Affectation du résultat

À la suite de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, le résultat 2020 a été affecté selon la répartition suivante :

Affectation du résultat de l'exercice précédent (M€)	31/12/2021
Report à nouveau avant affectation	(7,1)
Résultat de l'exercice précédent	(52,4)
TOTAL ORIGINES	(59,5)
Dividendes	-
Report à nouveau	(59,5)
TOTAL AFFECTATIONS	(59,5)

4.6. Variation des capitaux propres

Capitaux propres (M€)	31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat N	31/12/2021
Capital social	7,2				7,2
Primes d'émission	0,6				0,6
Réserves réglementées	0,1				0,1
Autres réserves	0,0				0,0
Report à nouveau	(7,1)	(52,4)	-		(59,5)
Résultat de l'exercice	(52,4)	52,4		51,4	51,4
TOTAL	(51,6)	-	-	51,4	(0,2)

4.7. Provisions pour risques et charges

PRC (M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour risques commerciaux	22,2	11,8	4,1	30,0
Provisions médaille du travail	1,5	0,3	0,2	1,6
Autres provisions pour risques et charges	1,0	1,0	-	2,0
Provision litige personnel	0,4	0,1	-	0,5
TOTAL	25,1	13,2	4,3	34,1

La Société des Ateliers Louis Vuitton supporte la dépréciation des stocks de la filiale Louis Vuitton International.

4.8. Dettes financières

Les dettes financières correspondent aux comptes courants souscrits auprès de la société du groupe LVMH assurant la gestion centralisée de trésorerie pour 14.2 M€. Les comptes courants sont classés à moins d'un an en raison de leur exigibilité au jour le jour, ils s'inscrivent toutefois dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie d'une durée indéterminée.

4.9. Dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108,5	100,0
Dettes fiscales et sociales	129,9	80,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,9	3,4
Autres dettes	0,1	0,3
TOTAL	243,4	184,4

Les dettes fournisseurs se décomposent ainsi :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (M€)	31/12/2021	31/12/2020
FNP Hors Groupe	29,4	10,4
Fournisseurs Hors groupe	53,8	29,0
Fournisseurs Groupe	15,5	19,2
FNP Groupe	9,8	41,5
TOTAL	108,5	100,0

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales se décomposent ainsi :

Dettes fiscales et sociales (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sur participation	52,4	36,8
Organismes sociaux	26,3	18,9
Provision CP et charges sur CP	18,2	17,0
Provision pour intéressement	16,5	2,9
Autres charges de personnel	11,2	3,4
Etat charges à payer	5,3	1,8
TOTAL	129,9	80,8

Les dettes sur immobilisations se décomposent en 4.07 M€ de FNP et 0,8 M€ de dettes fournisseurs. Ces dettes ont une échéance à moins d'un an.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Produits d'exploitation

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée avec la société mère Louis Vuitton Malletier.

La société a poursuivi tout au long de l'année 2021 la dynamique de croissance amorcée dans les derniers mois de l'année 2020 et rendue possible grâce à de nombreux recrutements, des investissements soutenus et un renforcement des structures.

La ventilation par nature et destination du chiffre d'affaires qui signe une augmentation de 45% est la suivante :

Chiffre d'affaires (M€)	31/12/2021	31/12/2020
Répartition par secteur d'activité		
Ventes de marchandises	1 219,3	826,5
Production vendue de biens	603,4	428,8
Production vendue de services	10,6	9,4
TOTAL	1 833,3	1 264,7
Répartition par marché géographique		
CA nets France	1 830,0	1 260,5
CA nets Export	3,2	4,2
TOTAL	1 833,3	1 264,7

Les autres produits d'exploitation atteignent 30,4 M€ (vs 28.9 M€ au 31 décembre 2020) et correspondent principalement :

- à une reprise de dépréciation des stocks (14,3 M€)
- à une reprise de provision pour risque industriel (4,3 M€)
- aux indemnités de fin de contrats Fournisseurs lointains (4.3 M€)
- aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale et de la Caisse de Prévoyance (4,9 M€)
- aux indemnités retraites à recevoir (3,1 M€)
- aux aides à l'emploi (1.3 M€)

5.2. Charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 1 746,7 M€ (vs 1 311,2 M€) en baisse de 33% en ligne avec le chiffre d'affaires. Il se compose essentiellement :

- des achats de marchandises pour 1 082,5 M€ en hausse de 45%
- des achats de matières et autres approvisionnements pour 219 M€ en hausse de 38%
- des salaires et traitements pour 177 M€ en hausse de 18%, cela s'explique notamment par la hausse des effectifs (voir § 6.3 Effectifs)

5.3. Impôt sur les bénéfices

Impôts (M€)	31/12/2021
Résultat courant avant impôts	116,6
Résultat exceptionnel	(0,8)
Résultat avant impôt	115,8
IS 33,3%	-
IS 27,5 %	12,6
CSB 3,3%	0,4
Crédits d'impôt	(0,8)
Participation des salariés aux résultats	52,2
Résultat après impôt	51,4

La société est intégrée fiscalement au groupe LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton.

Conformément à la convention d'intégration, la charge d'impôt supportée par la société correspond à l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'était pas membre du groupe.

6. Autres informations

6.1. Engagements

- **Indemnités de fin de carrière**

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée par MERCER intégrant notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés.

La société procède périodiquement à la mise à jour des hypothèses et participe financièrement à un fonds dédié géré par la société Cardiff par versements réguliers. Ce fonds est abondé par les sociétés LVM, SLVS, SALV, LAJLV et SMLVF.

- Dette actuarielle avec niveau futur de salaires 44 855 K€
- Valeur vénale des placements 18 357 K€
- Engagement résiduel hors bilan 26 498 K€

Le calcul, avec les hypothèses 2020, aurait conduit à un montant d'engagement de 60 089 K€.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

- Taux actualisation 0,70%
- Taux d'inflation 1,75%
- Progression future des salaires 2,75%

6.2. Litiges

La société n'a pas de litiges significatifs en cours pouvant avoir un impact sur les comptes au 31 décembre 2021 qui ne soient provisionnés.

6.3. Effectifs

L'effectif moyen de l'exercice est de 4 703 personnes contre 4 278 personnes en 2020.

6.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations de l'exercice allouées aux dirigeants sociaux ne sont pas indiquées car cela conduirait à manquer à l'obligation de discrétion concernant des éléments individuels de rémunération.

Aucun jeton de présence n'a été alloué au cours de l'exercice.